

Les Ateliers Namur-Hippodrome

Les choses bougent autour du secteur Namur-Hippodrome, connaissez-vous l'hippodrome Blue Bonnet et son histoire et savez-vous ce qui s'en vient ?

Un peu d'histoire :

Aussi appelé hippodrome de Montréal, ce terrain est situé à l'ouest de l'avenue Décarie au niveau de la station Namur dans l'arrondissement Côte-des-neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Il fut utilisé comme terrain de courses de chevaux pendant 137 ans avant de fermer ses portes en 2009. Le gouvernement du Québec a par la suite fait don du terrain à la ville avec une condition de partage des revenus émanant des ventes de terrain. Ce site a maintenant vocation à devenir un quartier écologique et inclusif.

Une mobilisation de longue date :

Cet espace de plus de 43 hectares est depuis trois décennies l'objet de revendications du milieu communautaire. Les premières mobilisations ont commencé en 1991 et se concentraient sur le besoin en logement social. Depuis cette époque de nombreuses initiatives ont été mises en oeuvre pour demander à la ville et les élus de l'arrondissement de poser des actions concrètes à ce sujet.

- En 2005 la CDC de CDN revendique la construction de 2500 logements sociaux sur le site.
- En 2009 une opposition générale à un plan qui visait le développement d'un Casino sur le site. Un séminaire sur le développement du site de l'Hippodrome a été organisé avec les élus.es municipaux, urbanistes, architectes, organismes communautaires, institutions afin de dégager le début d'une vision commune. Par la suite la CDC de CDN a adopté des balises pour le développement du site, et ces balises ont été mises à jour en 2012.
- En 2014, la CDC, aidée par la firme Rayside Labossière, ont organisé un forum citoyen où 175 résidant.es est intervenant.es ont participé afin de bâtir une vision plus complète du projet en se basant sur les balises existantes.

Début d'un long processus :

En 2019, l'Office de consultation publique de Montréal organise une journée de consultation sur l'avenir du site Namur-Hippodrome. Un rapport émanant de cette consultation présente 40 recommandations pour l'avenir du site et fut accueilli positivement par la Ville de Montréal. La 38e recommandation mentionnait le besoin de créer une structure de gouvernance partagée, c'est-à-dire créer un comité afin de rassembler et de représenter l'ensemble des parties prenantes impliquées sur le projet pour s'assurer de respecter les principes et valeurs qui sous-tendent le projet Namur-Hippodrome et qui ont été définis lors des consultations mentionnées plus haut.

Une nouvelle approche :

Entre le mois d'octobre 2020 et le mois de mars 2021, un grand nombre de rencontres a été fait afin de définir comment le comité allait s'organiser. Ce processus a pris du temps, car il s'agit d'une approche novatrice pour planifier des projets en incluant autour de la table les personnes représentantes de la Ville et de l'arrondissement, le milieu communautaire et les personnes expertes du domaine. Le mandat de ce comité est d'organiser les « Atelier Namur-Hippodrome », une série de groupes de travail avec l'ensemble de la communauté (une forme

de consultation citoyenne) pour définir plus précisément les choses importantes à considérer dans le projet.

Il a été décidé qu'un Comité pilotage regroupant CIUSSS C-O, Centre d'écologie urbaine de Montréal, un représentant citoyen, Projet Genèse, le groupe CDH, le Romel, les personnes représentantes de l'arrondissement et de la Ville (conseillé.es en planification et en ADS+) ainsi que la CDC serait formé. La CDC est en charge du comité dont le mandat est de définir les paramètres de la consultation qui doit prendre place. Les choses à définir sont les thèmes abordés, les personnes participantes au groupe de travail et la forme des groupes de travail. Pour cela, la CDC a obtenu un soutien financier de l'arrondissement afin d'embaucher un.e chargé.e de projet pour les ateliers. Cette personne sera en charge de coordonner le travail du Comité pilotage et du déroulement des groupes de travail.

Pour la suite :

Une fois cette série de groupes de travail terminée, la CDC se basera sur les résultats du travail pour rédiger et déposer un rapport auprès de la Ville afin d'informer sur les besoins de la communauté de Côte-des-Neiges pour le développement du secteur et s'assurer de la prise en compte des recommandations dans la planification du site.

Si vous êtes intéressé.es par le processus ou avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous !

Clément et François

clement@conseilcdn.qc.ca

francois@conseilcdn.qc.ca